

Article paru le 24 février 2020

LOUHANSDÉCHETS

Jeter ses produits chimiques en jardinerie, c'est enfin possible

Depuis 1er janvier 2019 et l'entrée en vigueur de la loi Labbé, la vente, l'usage et la détention de produits chimiques de jardinage est proscrite. Mais que faire si vous êtes encore en possession de ces produits ? L'enseigne Villaverde de Louhans et EcoDDS ont mis en place un point de collecte.

David SEURE (CLP)

« Suite à une sollicitation de notre centrale d'achat, nous avons décidé d'installer des bacs réservés à la collecte des produits chimiques des particuliers à l'entrée de notre magasin. Nous sommes le premier commerce du département à le proposer » explique Guy Mazoyer, gérant de Villaverde à Louhans.



À Louhans, ce point de collecte installé dans une jardinerie est le premier du département. Si l'essai est concluant, d'autres devraient être installés en Saône-et-Loire. Photo JSL/David SEURE

Une initiative bienvenue. Car depuis le 1er janvier 2019, engrais de

synthèse, bactéricides, fongicides, herbicides ou molluscicides sont interdits chez les particuliers. Mais des bidons vous sont peut-être restés sur les bras. Qu'en faire ? « Pas question de les jeter à la poubelle ou de les vider dans l'évier, ils sont fort nocifs » explique Sandra Bravard, responsable études, conformités et systèmes d'informations au sein de l'entreprise EcoDDS.

« Ces produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets dangereux pour votre santé et votre environnement et sont facteurs de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée », précise-t-elle. Dans une poubelle ménagère, un seul produit chimique peut compromettre la valorisation des déchets qu'elle contient. Et déversés dans les canalisations, ces produits sont mal éliminés lors des traitements des stations d'épuration ou perturberont leur fonctionnement. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel, avec des conséquences plus

ou moins importantes...

Ce que propose la jardinerie Villaverde à Louhans répond donc à un besoin. Bidons, bouteilles, flacons, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, peuvent y être déposés, si possible dans leur emballage d'origine. Et évidemment, la dépose n'est pas réservée aux seuls clients puisque le bac est situé à l'extérieur du commerce. EcoDSS assure ensuite la récupération des produits collectés. « Une partie est valorisée pour produire de l'énergie, en chauffage ou électricité, explique Sandrine Bravard. Le reste est éliminé dans des conditions respectueuses de l'environnement. » ■